



WORLD BANK GROUP

Business Ready (B-Ready)

Atelier sur la méthodologie

Création d'entreprises

Mai 2023

Ines Zabalbeitia Mugica, Spécialiste de la réglementation
Groupe des indicateurs mondiaux de l'économie du
développement (DECIG)

Aperçu

Création d'entreprises

1. Motivation

2. Indicateurs :

- a. Pilier I - Cadre réglementaire : Réglementation applicable à la qualité de la création d'entreprises
- b. Pilier II - Services publics : Services publics numériques et transparence de l'information pour la création d'entreprises
- c. Pilier III – Efficacité : Efficacité en matière de création d'entreprises dans la pratique

3. Notation préliminaire du thème

4. Sources de données

5. Paramètres

6. Présélection et sélection des experts

1. Motivation - Pourquoi la création d'entreprises revêt-elle une importance ?

- Là où l'entrepreneuriat formel est fort, la création d'emplois et la croissance économique tendent à être fortes.
- Il est donc essentiel de disposer d'un environnement des affaires qui facilite et sécurise la création d'entreprises :
 - ✓ des coûts de création d'entreprises plus élevés sont associés à une baisse de la création d'entreprises ;
 - ✓ un processus simple de création d'entreprises contribue à encourager l'entrepreneuriat formel ;
 - ✓ la technologie numérique et la transparence de l'information incitent les entreprises à s'enregistrer ; et
 - ✓ certaines réglementations (par exemple, relatives aux bénéficiaires effectifs) peuvent également contribuer à garantir l'intégrité du secteur des entreprises en le rendant moins attrayant pour les entreprises ayant des objectifs illicites.

2. Indicateurs - Aperçu



Cadre réglementaire

Réglementation applicable à la création d'entreprises

1. Qualité de la réglementation applicable à la création d'entreprises pour la constitution en société d'une entreprise et le démarrage de ses activités+
2. Restrictions à la création d'entreprises



Services publics

Services publics numériques et transparence de l'information pour les entreprises en phase de démarrage

1. Disponibilité de services en ligne pour la constitution en société d'une entreprise et le démarrage de ses activités*.
2. Interopérabilité des services pour la constitution en société d'une entreprise et le démarrage de ses activités*.
3. Disponibilité d'informations en ligne et transparence de l'information*+^



Efficacité

Efficacité en matière de création d'entreprises dans la pratique

1. Délai d'enregistrement d'une entreprise (nationale et étrangère)
2. Coût de l'enregistrement d'une entreprise (nationale et étrangère)

L'astérisque (*) indique les composantes qui traiteront de l'**adoption des technologies numériques**. Le symbole + indique les composantes qui traiteront de la **durabilité environnementale**. Le symbole ^ indique les composantes qui traiteront de la dimension **genre**.

a. Pilier I - Réglementation applicable à la création d'entreprises

1.1	Réglementation applicable à la qualité de la création d'entreprises
1.1.1	Dépôt d'informations sur les entreprises
1.1.2	Propriété effective
1.1.3	Mises à jour des Informations sur les entreprises et les bénéficiaires effectifs
1.1.4	Formulaires standard simples
1.1.5	Évaluation fondée sur les risques
1.2	Restrictions relatives aux règles de création d'entreprises
1.2.1	Entreprises nationales
1.2.2	Entreprises étrangères

a. Pilier I - Réglementation applicable à la création d'entreprises

Que recouvre ce pilier et pourquoi revêt-il une importance ?

Catégorie 1.1 - Qualité de la réglementation applicable à la création d'entreprises

- Cette catégorie vise à déterminer si le cadre réglementaire comporte de bonnes pratiques qui favorisent un environnement sûr et transparent pour la création d'entreprises, tel que l'obligation de vérifier l'identité des entrepreneurs et des bénéficiaires effectifs.
- La catégorie évalue également les bonnes pratiques qui favorisent une utilisation efficace des ressources des entreprises et des ressources publiques tout en garantissant la sûreté des processus, tels que la possibilité d'utiliser des formulaires d'enregistrement standard et d'appliquer la gestion des risques.



Catégorie 1.2 - Restrictions de la réglementation applicable à la création d'entreprises

- Cette catégorie évalue les restrictions réglementaires à la création d'entreprises, telles que l'obligation de déposer un capital minimum ou de demander une licence d'exploitation, qui peuvent créer des obstacles au développement d'une entreprise et entraver le potentiel des nouvelles entreprises.
- Les restrictions sont évaluées aussi bien pour les entreprises locales que pour les entreprises étrangères. Par exemple, un cadre réglementaire plus restrictif pour les investisseurs internationaux est associé à une réduction des flux d'IDE.



a. Pilier I - Réglementation applicable à la création d'entreprises

Notation préliminaire

		Nombre d'indicateurs	FFP*	SBP*	Total des points	Points réajustés
1.1	Réglementation applicable à la qualité de la création d'entreprises	18	2	18	20	51.3
1.1.1	Dépôt d'informations sur les entreprises	4	s.o.	4	4	10.2
1.1.2	Propriété effective	5	s.o.	5	5	12.8
1.1.3	Mises à jour des informations sur les entreprises et les bénéficiaires effectifs	4	s.o.	4	4	10.2
1.1.4	Formulaires standard simples	3	s.o.	3	3	7.7
1.1.5	Évaluation fondée sur les risques	2	2	2	4	10.2
1.2	Restrictions relatives aux règles de création d'entreprises	19	19	s.o.	19	48.7
1.2.1	Entreprises nationales	9	9	s.o.	9	23.1
1.2.2	Entreprises étrangères	10	10	s.o.	10	25.6
Total		37	21	18	39	100

*La notation tiendra compte du point de vue des entrepreneurs (points concernant la flexibilité de l'entreprise) et des intérêts publics plus larges (points concernant les avantages sociaux).

b. Pilier II - Services publics numériques et transparence de l'information pour la création d'entreprises

2.1	Disponibilité de services en ligne pour la constitution en société d'une entreprise et le démarrage de ses activités
2.1.1	Conservation des informations sur les entreprises et les bénéficiaires effectifs
2.1.2	Processus de création d'entreprises
2.2	Interopérabilité des services pour la constitution en société d'une entreprise et le démarrage de ses activités
2.2.1	Échange d'informations sur les entreprises
2.2.2	Identification unique de l'entreprise
2.2.3	Vérification de l'identité
2.3	Disponibilité d'information en ligne et transparence de l'information
2.3.1	Disponibilité d'informations en ligne sur la création d'entreprises
2.3.2	Disponibilité d'informations générales sur l'entreprise
2.3.3	Statistiques sur les entreprises

b. Pilier II - Services publics numériques et transparence de l'information pour la création d'entreprises

Que recouvre ce pilier et pourquoi revêt-il une importance

?

Catégorie 2.1 - Disponibilité de services en ligne pour la constitution en société d'une entreprise et le démarrage de ses activités

- Cette catégorie évalue la qualité de l'infrastructure des organismes de création d'entreprises par la disponibilité de services en ligne, car ils contribuent à des processus plus transparents, plus accessibles et plus efficaces.
- Les services en ligne comprennent la conservation des documents des entreprises et les services de création d'entreprises tels que le paiement des frais.



Catégorie 2.2 - Interopérabilité des services pour la constitution en société d'une entreprise et le démarrage de ses activités

- Cette catégorie évalue la disponibilité de systèmes électroniques pour l'échange d'informations entre organismes chargés de la création d'entreprises, car ils améliorent l'efficacité et la fiabilité des processus.
- La catégorie évalue également l'existence de systèmes automatisés permettant d'identifier les entreprises et les entrepreneurs afin de garantir la fiabilité des informations.



Catégorie 2.3 - Disponibilité d'information en ligne et transparence de l'information

- Ce volet évalue la transparence et l'accessibilité des informations relatives aux processus de création d'entreprises, aux informations sur les sociétés et aux statistiques sur les entreprises. Il détermine, par exemple, si les étapes de la création d'une entreprise sont accessibles au public en ligne.
- Des informations transparentes et facilement accessibles réduisent les coûts de mise en conformité et rendent les processus plus prévisibles et plus responsables.



b. Pilier II - Services publics numériques et transparence de l'information pour la création d'entreprises

Notation préliminaire

		Nombre d'indicateurs	FFP*	SBP*	Total des points	Points réajustés
2.1	Disponibilité de services en ligne pour la constitution en société d'une entreprise et le démarrage de ses activités	9	9	9	18	37.5
2.1.1	Conservation des informations sur les entreprises et les bénéficiaires effectifs	3	3	3	6	12.5
2.1.2	Processus de création d'entreprises	6	6	6	12	25
2.2	Interopérabilité des services pour la constitution en société d'une entreprise et le démarrage de ses activités	6	6	6	12	25
2.2.1	Échange d'informations sur les entreprises	2	2	2	4	8.3
2.2.2	Identification unique de l'entreprise	2	2	2	4	8.3
2.2.3	Vérification de l'identité	2	2	2	4	8.3
2.3	Disponibilité d'information en ligne et transparence de l'information	9	9	9	18	37.5
2.3.1	Disponibilité d'informations en ligne sur la création d'entreprises	5	5	5	10	20.8
2.3.2	Disponibilité d'informations générales sur l'entreprise	2	2	2	4	8.3
2.3.3	Statistiques sur les entreprises	2	2	2	4	8.3
Total		24	24	24	48	100

*La notation tiendra compte des points de vue des entrepreneurs (points concernant la flexibilité des entreprises) et des intérêts publics plus larges (points concernant les avantages sociaux).

c. Pilier III - Efficacité en matière de création d'entreprises dans la pratique

3.1	Délai
3.1.1	Entreprises nationales
3.1.2	Entreprises étrangères
3.2	Coût
3.2.1	Entreprises nationales
3.2.2	Entreprises étrangères

c. Pilier III - Efficacité en matière de création d'entreprises dans la pratique

Que recouvre ce pilier et pourquoi revêt-il une importance ?

Catégorie 3.1 - Délai

- Cette catégorie évalue le délai nécessaire à la constitution en société en trois étapes (avant, pendant et après l'enregistrement) pour les entreprises nationales et étrangères.
- La facilité de constitution en société d'une entreprise est associée à un plus grand nombre d'entreprises se lançant dans une nouvelle activité commerciale. En effet, le respect du délai du processus de constitution en société est un facteur clé pour encourager l'esprit d'entrepreneuriat dans le secteur formel.



Catégorie 3.2 - Coût

- Cette catégorie évalue le coût de la constitution en société en trois étapes (avant, pendant et après l'enregistrement) pour les entreprises nationales et étrangères.
- Un processus de création d'entreprises peu coûteux est essentiel pour la promotion de l'entrepreneuriat formel. La prestation de services d'enregistrement à faible coût peut encourager la constitution de petites et moyennes entreprises en société.



c. Pilier III - Efficacité en matière de création d'entreprises dans la pratique

Notation préliminaire

		Nombre d'indicateurs	Points réajustés*
3.1	Délai	2	50
3.1.1	Entreprises nationales	1	25
3.1.2	Entreprises étrangères	1	25
3.2	Coût	2	50
3.2.1	Entreprises nationales	1	25
3.2.2	Entreprises étrangères	1	25
Total		4	100

**La notation du Pilier III ne tiendra compte que des points de vue des entrepreneurs (points concernant la flexibilité de l'entreprise). Pour chaque indicateur, la note est calculée en utilisant l'approche de la distance par rapport à la frontière. Chaque catégorie du Pilier III a la même pondération. Au sein de chaque catégorie, chaque sous-catégorie a également la même pondération..

3. Notation préliminaire du thème

Pilier	Titre	Nombre d'indicateurs	FFP	SBP	Total des points	Points réajustés	Pondération
I	Cadre réglementaire : Réglementation applicable à la qualité de la création d'entreprises	37	21	18	39	100	0.33
II	Services publics : Services publics numériques et transparence de l'information pour la création d'entreprises	24	24	24	48	100	0.33
III	Efficacité : Efficacité en matière de création d'entreprises dans la pratique	4	100	s.o.	100	100	0.33

4. Sources de données

Sources de collecte des données :

Piliers I, II et III

- **Experts du secteur privé** : praticiens, avocats et notaires intervenant dans le processus de création d'entreprises

Sources de validation des données (pour les questionnaires destinés aux experts) :

- **Experts du secteur public** : registres du commerce, structures du fisc et agences de promotion des investissements

5. Paramètres pour les consultations d'experts

Paramètres généraux

Lieu d'implantation de l'entreprise

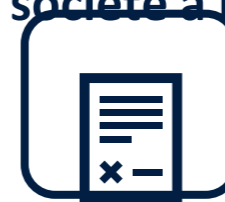
Plus grande ville



La situation géographique détermine le cadre, réglementaire, la prestation de services publics et l'efficacité en matière de création d'entreprises.

Forme juridique de l'entreprise

Type le plus courant de société à responsabilité limitée



Certaines exigences légales et procédures nécessaires à la création officielle d'une entreprise varient en fonction de la forme juridique de l'entreprise.

Paramètres spécifiques

Taille - capital d'amorçage

Entreprises nationales : 5x RNB par habitant

Entreprises étrangères : 10x le RNB par habitant



Les procédures de constitution en société peuvent varier considérablement en fonction de la taille de l'entreprise. Pour spécifier la taille de l'entreprise, la création d'entreprise intègre un paramètre relatif au capital d'amorçage.

6. Présélection et sélection des experts

Professions spécialisées concernées :

- Avocats, notaires, conseillers fiscaux, comptables.

Domaines de spécialisation pertinents :

- Constitution en société, droit des sociétés, enregistrement fiscal, investissements nationaux et étrangers, etc.

Évaluation des connaissances ou de l'expérience des experts en lien avec la création d'entreprises et les réglementations, services et processus connexes :

- Connaissance des lois et règlements relatifs à la constitution en société et à l'enregistrement des entreprises ; connaissance des lois et règlements relatifs aux investissements étrangers ; expérience de l'introduction de demandes d'enregistrement de nouvelles entreprises ; expérience de sollicitation de licences d'exploitation commerciale ; expérience en matière d'assistance aux nouvelles entreprises dans le cadre d'autres processus de création d'entreprises, tels que l'enregistrement fiscal et l'ouverture de comptes bancaires.



WORLD BANK GROUP

Merci de votre aimable attention

Questions et Réponses

Création d'entreprises

Mai 2023

**Groupe des indicateurs mondiaux de l'économie du
développement (DECIG)**